

## INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMI-PENSION

### Factures Trimestre 3 et Confinement

Les factures relatives à la demi-pension du trimestre 3 seront éditées début mai.

Suite à la fermeture de l'établissement du 6 avril au 2 mai inclus nous vous informons que les repas seront déduits de cette facture.

### Prélèvement automatique

Les familles ayant souscrit au prélèvement automatique reçoivent la facture **à titre informatif. Vous n'avez aucun règlement supplémentaire à effectuer.**

Le décompte des repas non consommés durant la période de confinement sera pris en compte et la régularisation s'effectuera comme chaque année sur le dernier prélèvement prévu au mois de juillet.

### COVID

Concernant les élèves absents en lien direct avec le COVID-19 (Testés positifs ou considérés cas contacts), les jours d'absence à la demi-pension seront également déduits de façon automatique.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mme JOLY Aurélie.

- Mail : [intendance2.0251857h@ac-besancon.fr](mailto:intendance2.0251857h@ac-besancon.fr)
- Téléphone : 03.81.56.96.52

Aurélie JOLY  
Secrétariat de Gestion